



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

Compte rendu du Conseil d'administration de l'AAPPMA du Faucigny du **03.02.2026**

Sur convocation, les membres du Conseil d'administration de l'AAPPMA du Faucigny se sont réunis le mardi 3 février 2026 à 18h00 au siège de l'association.

Membres présents : Franck MARGAS, Yves MEGOZ, Jean-Pierre CASSINA, Tomy RADET, Jean SCOMPARIN, Julien BLANC, Henri Pierre BLANES.

Membres excusés : John NARDELLI, Grégory CREMA,

Membres absents : Jean-Louis NEGRELLO, Philippe OTTONE.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour réunion des présidents
  2. Ordre du jour AG
  3. Société de pêche de Bonneville
  4. Convention partenariat AAPPMA/Fédé/SM3A
  5. Changement convention pour nos 3 employés
  6. Point sur la ristourne 2025
  7. Critère de la ristourne 2026
  8. Coût de production et tarif de vente des truites
  9. Point financier 2025
  10. Réunion commune de Chamonix
  11. Mise à jour des membres du bureau
  12. Tour de table
- 

#### **1- Ordre du jour réunion des présidents des sociétés de pêche**

Réunion est prévue vendredi 6 au siège de l'association

- Tarification des truites.
- Présentation de la Ristourne 2025
- Plan de rempoissonnement 2026.

#### **2 - Ordre du jour de notre AG**

Nous discutons de l'ordre du jour de l'AG du samedi 21 février

#### **3 - Société de pêche de Bonneville**

Julien souhaite un entretien rapidement au bureau, pour une mise au point et un accord entre quantité, tarif et livraison de truites.

Le coût et livraison de truites a été revu et validé lors de cette réunion, il sera présenté lors de la réunion des présidents de vendredi 6.

#### **4 - Convention partenariat AAPPMA/Fédé/SM3A**

Franck fait le point sur les modifications souhaitées sur la convention présentée le 13 janvier 2026.



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### 5 - Changement de convention collective pour nos 3 employés

Comme prévu et déjà indiqué lors du CA du 04/11/25, nos salariés passent de la convention collective "Pêche de loisir" à la convention ÉCLAT (Education, Culture, Loisir et Animation, pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires).

Celle-ci est globalement plus favorable pour eux.

### 6 - Point sur la ristourne 2025

Yves nous présente le calcul de la ristourne 2025, qui sera présenté vendredi 6 février, à la réunion des présidents.

### 7 - Critère de la ristourne 2026

Yves nous fait des propositions pour 2026.

### 8 - Coût de production et tarif de vente des truites

Yves et Stéphane nous présentent le calcul des coûts de production et le tarif de vente, qui sera présenté.

### 9 - Point financier 2025

Stéphane nous fait un point financier sur l'activité 2025.

### 10 - Réunion commune de Chamonix

Stéphane était présent à la réunion entre la société de pêche de Chamonix, la commune, la fédération et l'AAPPMA, au sujet d'un projet de partenariat et rapprochement avec la société de pêche.  
Celle-ci a été très constructive.

### 11 - Mise à jour des membres du bureau

Président: Franck Margas

Secrétaire : Yves Megoz

Trésorier : Henri Pierre BLANES

Secrétaire employé de l'AAPPMA : Stéphane Bretton

### 12 - Tour de table

**Yves :**

- La FNPF et sa communauté de 40 000 bénévoles rejoignent le réseau [France bénévolat](#),
- Les panneaux mis sur le Bon Nant par EDF, sont plus limitatifs que l'arrêté, pris par la commune.  
Un courrier va être fait, par la juriste de la fédération, pour demander leur mise en conformité, avant l'ouverture.